

LES NOUVELLES REGLES INTERNATIONALES RELATIVES AUX GARANTIES SUR DEMANDE : LES RUGD 758

Intervenant: Dr Georges Affaki, président du comité de rédaction de la CCI sur les garanties sur demande, vice-président de la commission bancaire de la CCI, responsable juridique des financements syndiqués BNP Paribas

**Lundi 25 octobre 2010
8:30 -13:30
Hôtel Africa - Tunis**

LES NOUVELLES REGLES INTERNATIONALES RELATIVES AUX GARANTIES SUR DEMANDE : LES RUGD 758

Les garanties bancaires internationales sont un instrument fondamental du commerce international, utilisé à tous les stades d'une transaction entre un exportateur et un importateur.

C'est aussi la clé de voute des appels d'offres, à travers les garanties de soumission, les garanties de bonne fin, les garanties de restitution d'acompte...

Ces garanties sont régies par un corps de règles élaborés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI), les règles uniformes relatives aux garanties sur demande (RUGD). Ces règles ont été récemment modifiées et la publication 758 est entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Elles constituent un instrument primordial du commerce international.

« Ces nouvelles règles sont désormais les standards à respecter au plan international par les garanties sur demande », a déclaré Dr. Georges Affaki (BNP Paribas), Président de la Commission Internationale de rédaction de ces règles. Cette dernière a nécessité près de deux ans et demi de consultations approfondies avec tous les milieux intéressés dans les divers pays – commerce, banques, industrie.

Ces nouvelles règles (RUGD 758), ont le mérite de clarifier les règles précédentes édictées par la CCI (les RUGD 458), apportant un nouveau style et clarifiant la définition de certains termes et évènements, limitant le délai d'examen à 5 jours....

Mais ces nouvelles règles soulèvent également un certain nombre de questions notamment dans les rapports entre garant et donneur d'ordre, garant et contre-garant....

Le Dr. Georges Affaki, expert international en la matière, nous présentera en détail ces règles, leur fonctionnement pratique et répondra à toutes vos questions.

Modérateur: Maya Boureghda, Avocat Associé, Ferchiou & Associés

LES NOUVELLES REGLES INTERNATIONALES RELATIVES AUX GARANTIES SUR DEMANDE : LES RUGD 758

8:30 - 8:45 :

Accueil des participants

8:45 – 9:00 :

Introduction : présentation et actualité du sujet

9:00 - 11:00 :

Les principes fondamentaux dans la pratique des garanties internationales

La révision des RUGD : des 458 aux 758

Vue d'ensemble du programme : les 7 étapes principales de la vie d'une garantie sur demande

Etape 1 : Rédaction d'une garantie (présentation des nouveaux modèles-type sous les RUGD 758)

Etape 2 : Emission d'une garantie (une approche étape par étape du processus d'émission avec des recommandations pratiques)

Etape 3 : Le changement des termes d'une garantie : amendement et transfert

11:00 - 11:20 :

Pause Café

11:20 - 13:00 :

Etape 4 : Les modalités de présentation d'une garantie : quand et comment faire une demande sous les RUDG 758

Etape 5 : Le processus d'examen, y compris à travers les concepts novateurs de Standard International pour les Garanties sur Demande, les délais d'examen d'une demande et la sanction d'estoppel

Etape 6 : Les modalités de paiement, y compris le changement de monnaie, proroger ou payer

Etape 7 : Le processus d'expiration, y compris la force majeure

Questions

BIOGRAPHIE DE L'INTERVENANT

Georges Affaki est membre du Comité exécutif et responsable juridique des financements structurés, CIB, BNP Paribas.

- Il est le Vice-Président de la Commission Bancaire de la Chambre de Commerce Internationale (CCI).
- Il est Président du Comité Garanties qui a rédigé les nouvelles Règles uniformes relatives aux garanties sur demande (URDG 758) et Délégué de la CCI auprès de la Commission des Nations Unies pour le droit du commercial international.
- Il est membre du Conseil de l'Institut de Droit des Affaires Internationales et a présidé le groupe de Paris Europlace sur le règlement des différends dans les financements islamiques (rapport remis le 15 juin 2009).
- Il est professeur associé à l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et professeur invité à l'Université d'Oxford (2009), à Queen Mary - University of London (2010) et à l'Université Paris-Dauphine (2009 et 2010).

Parmi ses publications récentes :

- Il est l'auteur de "*Financements et garanties dans le commerce international*", 2002, Genève, ouvrage couronné du Prix Européen de Recherche Interdisciplinaire, "*A User's Handbook to the URDG*", 2001, ICC Publishing. Il a également dirigé l'ouvrage collectif "*Faillite internationale et conflit de juridictions – regards croisés transatlantiques*", 2007, Bruylant.
- Il est co-auteur (avec Sir Roy Goode) de "*A Guide to URDG 758*", à paraître chez ICC Publishing.
- Il est aussi l'auteur de nombreux articles et notes de jurisprudence publiés dans des revues juridiques françaises, anglaises, américaines et suisses ainsi que de la chronique trimestrielle de droit bancaire international (avec J. Stoufflet) qui paraît dans *Banque & Droit*.

Vous pouvez vous inscrire par e-mail à l'adresse suivante (en précisant vos nom, prénom et coordonnées) :
contact@falaw.tn

La participation à ce séminaire est gratuite. Toutefois, les inscriptions seront enregistrées, sous réserve des places disponibles.